

# Formation des changements de filières et nouvelle formation des listes d'aptitudes

Le RTA (Réunion Technique d'Approfondissement) a abordé 2 thématiques liées aux différents métiers et structures visées en lien avec les problématiques abordées :

- ▶ **La Formation Continue**

Avec la présentation du dispositif de formation des contrôleurs et des agents dans le cadre de l'espace professionnel unifié. Soit le dispositif de formation dans les cas de changements de sphère professionnelle (ex-filières gestion publique et ex-filière fiscale).

- ▶ **La Formation initiale**

Avec la mise en œuvre d'un nouveau parcours de formation pour les LEP-LA (Lauréats de l'Examen Professionnel et Listes d'Aptitudes). Ceci pour mieux répondre aux affectations prononcées à l'issue des mouvements de mutations, y compris CAP Locales, avec un nouveau calendrier de ces formations.

L'administration a précisé que notre environnement professionnel était en constante évolution et qu'il convenait d'accompagner et faciliter les changements par le biais de la formation, ce qui impose de la faire évoluer. Environ 10% des agents changeraient de sphère professionnelle, ainsi, pour les mouvements de mutation 2015 :

- ▶ **266 contrôleurs** demandent à changer de sphère,  
78 d'origine fiscale  
188 d'origine gestion publique,
- ▶ **373 agents C** changeraient de sphère,  
124 d'origine fiscale  
249 d'origine gestion publique.
- ▶ Concernant **les B ALD** (à la disposition), beaucoup sont liés à des rapprochements de conjoints, 86% des demandes seraient satisfaites au projet des mutations nationales 2015. L'administration, a apporté d'autres précisions et, en réponse aux propos liminaires, a également répondu :
- ▶ Concernant le logement des stagiaires : la gratuité du logement n'est pas dans les orientations de la cours des comptes, mais que l'harmonisation des loyers était en cours.
- ▶ Concernant la formation initiale (concours externes et internes) : une étude est en cours avec la mission « **Lacaille** ».
- ▶ Concernant la pédagogie : un groupe de travail interne a porté sur cette thématique et l'ENFIP reste également à l'écoute du conseil de formation et du conseil de promotion.
- ▶ Sur un plan général, qu'il convenait que les stagiaires participent à la promotion des services en ligne.

- ▶ Concernant les vérificateurs : l'ENFIP travaille sur un parcours triennal de formation avec le bureau CF, parcours qui va se mettre en place.
- ▶ Concernant le Foncier : l'ENFIP travaille avec le bureau métier pour améliorer la formation sur les aspects en lien avec le droit civil (missions « civilistes »).
- ▶ L'e-formation représenterait aujourd'hui 5% des modules de formation, ramené à l'offre de formation globale, avec des appréciations similaires aux formations en école, elle concernerait 20% des agents en formation... Mais qu'il fallait aussi du temps, aux directions locales, pour mettre en place les espaces et équipements dédiés à cette e-Formation et qu'elle puisse s'effectuer dans de meilleures conditions qu'actuellement.
- ▶ l'ENFIP a précisé, pour les stagiaires en difficultés, que des cours de rattrapages étaient fournis par les enseignants.

### **formation liée à une mobilité fonctionnelle**

**Concernant la formation liée à une mobilité fonctionnelle** dans le cadre de l'espace professionnel unifié avec changement de sphère professionnelle :

- ▶ Le dispositif mis en place sera de 6 mois, de septembre à février.

#### **Les DLF (Délégués Locaux à la Formation)**

Les DLF (Délégués Locaux à la Formation) auront un rôle important pour définir le parcours de formation, en fonction des fiches de formations « métiers » communiquées, avec des ajustements à la marge en fonction des cursus professionnels des agents.

#### **pour les B,**

**15 fiches** présentent les parcours proposés en fonctions des affectations, soit : SIP, FI, SIE, pôle enregistrement, PCE, SPF, PRS, service du cadastre, trésoreries hospitalières et hébergés, trésorerie mixte, trésorerie SPL (Secteur Public Local) ou paierie, service comptabilité de l'état, service dépense de l'état, service de dépense de l'état en mode SFACT (service facturier), service gestion domaniale.

#### **pour les C,**

**14 fiches** présentent les parcours proposés, soit tous les services recensés pour les B à l'exclusion du PCE. Le dispositif proposé n'étant pas exclusif de formations complémentaires dans le cadre de la Formation professionnelle continue, mais il comporte des formations obligatoires à suivre. La Formation repose sur un dispositif imposé, avec des parcours imposés qui ont été déterminés en associant les enseignants et les CIF (Centres de Formations), les parcours sont constitués de stages qui existent et qui ont été évalués. Toutes les formations comportent 3 volets qui sont :

- ▶ 1) Un stage obligatoire en présentiel « découverte de l'autre sphère » (3 jours),
- ▶ 2) Des formations aux fondamentaux communes et obligatoires, avec un stage d'immersion (3 jours) et une formation présentielle (2 jours),

- ▶ 3) des Formations aux métiers obligatoires (de 0,5 à 3 jours par module de formation) dont certaines en e-formation.

Les agents ALD qui, par leur affectation locale, changeraient de sphères professionnelles sont évidemment compris dans ce dispositif.

Le DLF serait chargé de désigner, au plan local, un référent dédié (autre nom pour un tuteur) pendant les 6 mois de formation, qui détiendrait si possible le même grade que l'agent B ou C formé.

Ce référent déterminerait avec l'agent formé « la périodicité et la forme des points d'étapes qui seront indiqués dans un livret de formation - fiche d'information de la boîte à outils mobilité fonctionnelle. » ...

À l'issue de cet accompagnement, « une évaluation du dispositif sera adressé au référent et l'agent formé qui pourront faire état des actions menées, des éventuelles difficultés rencontrées et proposer des pistes d'amélioration du dispositif. » ... Soit un rôle d'accompagnement, une responsabilité et une disponibilité nécessaire pour cela.

L'ENFIP n'envisageant pas la notion de « **volontaire** » pour cette fonction de référent.

A la demande des organisations syndicales, l'administration a répondu qu'un bilan et un nouvel examen, tant concernant les inspecteurs concernés dès 2014, que sur ces propositions de parcours de formations pour les B et C dès 2015, sera possible pour le GT de juin 2015... Ce GT sera alors conclusif car suivi très rapidement d'une communication au réseau.

L'ENFIP a précisé qu'elle n'avait pas l'intention de surcharger la formation sur ces 6 mois, ni qu'elle prétendait assurer une formation exhaustive. La formation professionnelle continue prendra le relai ainsi que la formation sur place en pratiquant le métier.

## **Formation initiale des LEP et LA**

### **Concernant la Formation initiale des LEP et LA :**

Voici le calendrier de formation proposé par l'ENFIP :

Mi-mai à mi-juin : établissement de l'ENFIP = Formation de carrière,

Mi-juin à fin août : direction d'origine = exercice de leur fonction de B,

- ▶ 1ère semaine septembre : direction d'affectation,
- ▶ 2ème semaine septembre à 1ère semaine novembre : établissement ENFIP = phase d'apprentissage des fondamentaux métiers,
- ▶ 3 semaines suivantes de novembre : stage en direction d'affectation,
- ▶ Décembre : établissement ENFIP = phase de concrétisation métiers,
- ▶ 1er janvier N+1 = direction d'affectation = prise de poste.

L'administration a précisé que ce nouveau calendrier devrait permettre une plus grande adéquation et efficacité dans la formation avec la 1ère affectation pour les inspecteurs LEP-LA.